



Ville de Lancy / Alain Grosclaude

STRATEGIE LANCY 2030

La stratégie Lancy 2030 propose une vision à grande échelle. Elle forme le cœur du plan directeur et sert de guide à l'élaboration des fiches thématiques (section 03) et sectorielles (section 04).

Dix grandes thématiques sont articulées par ordre de priorité.

10 PRIORITÉS POUR LE FUTUR

TRANSITION 2030

I. OFFRIR UN CADRE DE VIE DURABLE

Mettre en oeuvre une politique de développement durable permettant à Lancy de se développer dans le respect de son environnement et du climat, d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts et d'améliorer la qualité de vie pour tous, sous l'angle de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population lancéenne. Accélérer la transition énergétique en visant la sobriété carbone.

fonctionnalité
qualité de vie

II. RENFORCER L'IDENTITÉ DES QUARTIERS

Compléter la vision quantitative et fonctionnelle de la croissance urbaine par une approche qualitative et contextuelle : maintenir une hétérogénéité du tissu urbain et consolider l'identité lancéenne en mettant l'accent sur la préservation du patrimoine et la valorisation des marqueurs historiques et identitaires de l'évolution communale.

zonage
monofonctionnel
ville mixte des
courtes distances

III. ACCOMPAGNER LA MUTATION URBAINE

Accompagner la mutation urbaine de façon à offrir aux habitants les équipements, infrastructures et services de proximité dont ils ont besoin : faire de la Commune un acteur central de ce développement en élaborant une stratégie d'acquisitions foncières opérationnalisée par une série d'objectifs pondérés et d'outils dédiés.

réagir
agir

IV. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES LIBRES

Accorder une attention particulière à la qualité des espaces publics et des espaces libres ; ceci en priorité dans les nouveaux quartiers, aux interfaces majeures de transports collectifs et dans les pôles de quartier existants ; créer et maintenir l'animation des rues et des quartiers par un traitement adéquat des rez-de-chaussée.

croissance subie
croissance
qualitative

V. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Enrichir la biodiversité et garantir les services écosystémiques de l'environnement ; faire connaître et développer la « nature en ville » ; penser la mutation urbaine à partir du « patrimoine naturel lancéen » reconnu, préservé et valorisé ; consolider les qualités naturelles et paysagères des entités majeures - vallons du Rhône, de l'Aire, du Voiret et de la Drize - et les considérer comme les éléments structurants d'un « réseau vert interquartiers », essentiels à la qualité de vie à Lancy ; augmenter la résilience climatique du territoire.

maintenir
renforcer et
accélérer

VI. ORIENTER LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5

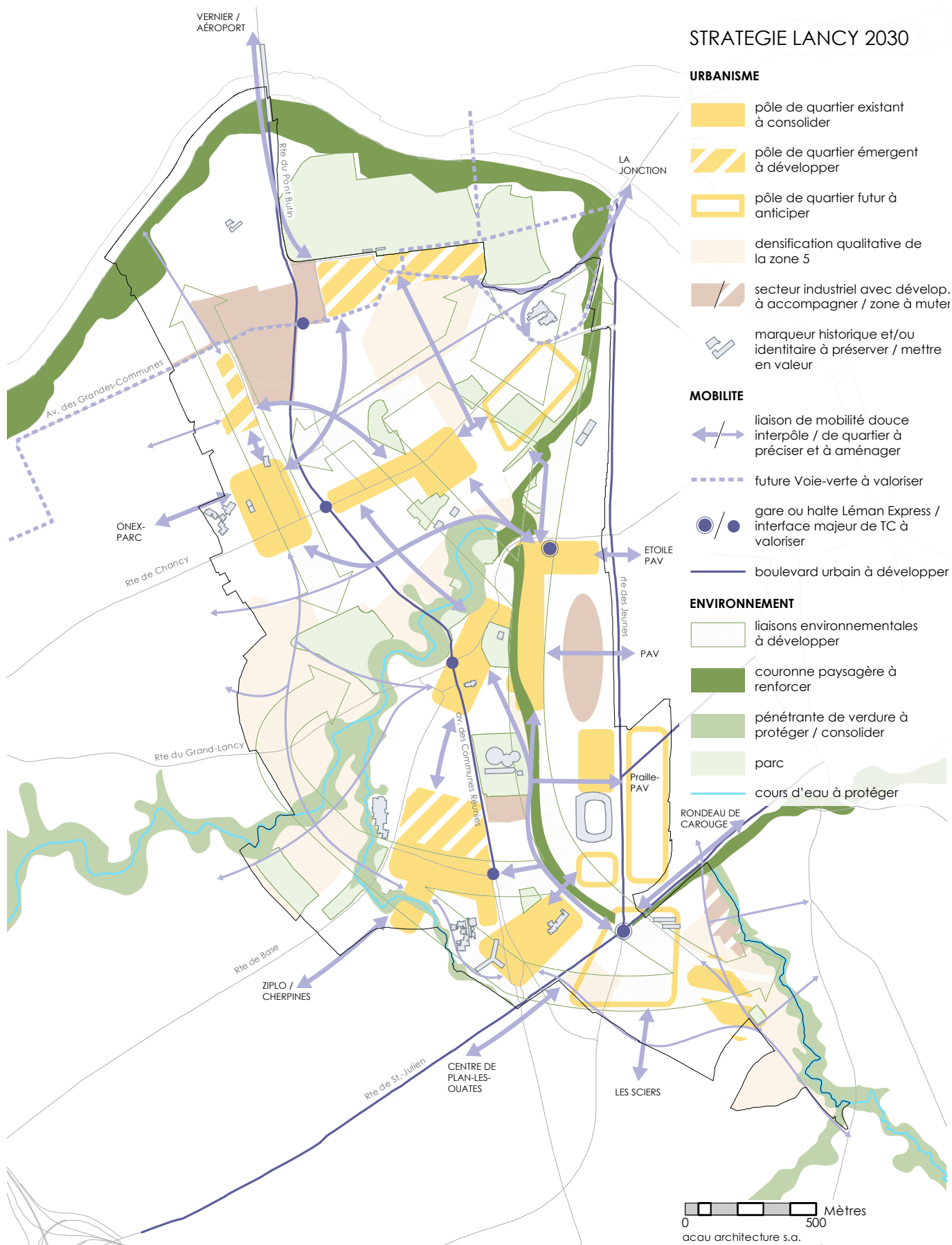
Avant 2035, ne permettre que des MZ pour des projets à vocation publique, tant que le potentiel des secteurs en zone de développement n'a été substantiellement exploité. Accompagner la densification sans MZ des zones de villas en appliquant des critères de qualité inspirés du guide cantonal « Quelle stratégie d'évolution de la zone 5 sans MZ pour les territoires du canton de Genève » (2017) ; préserver l'identité et les qualités naturelles des secteurs, les bâtiments et objets avec une valeur patrimoniale, promouvoir la mixité et diversité du bâti, assurer l'adaptation des espaces publics et la création d'espaces collectifs.

constater la
densification
orienter et
accompagner la
densification

VII. AMÉLIORER L'INTÉGRATION ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE

Favoriser la citoyenneté, la participation et l'intégration de la population lancéenne ; maintenir le niveau des prestations sociales malgré l'augmentation de la population ; intégrer l'accessibilité universelle à tous les niveaux : réseaux de transports, espaces libres, équipements sociaux, culturels et sportifs.

démarche
ponctuelle
démarche
inclusive



STRATEGIE LANCY 2030

URBANISME

- pôle de quartier existant à consolider
- pôle de quartier émergent à développer
- pôle de quartier futur à anticiper
- densification qualitative de la zone 5
- secteur industriel avec dévelop. à accompagner / zone à muter
- marqueur historique et/ou identitaire à préserver / mettre en valeur

MOBILITE

- liaison de mobilité douce interpôle / de quartier à préciser et à aménager
- future Voie-verte à valoriser
- gare ou halte Léman Express / interface majeur de TC à valoriser
- boulevard urbain à développer

ENVIRONNEMENT

- liaisons environnementales à développer
- couronne paysagère à renforcer
- pénétrante de verdure à protéger / consolider
- parc
- cours d'eau à protéger

0 500 Mètres
acau architecture s.a.

VIII. RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ

Établir des processus transversaux au sein de l'administration en facilitant l'échange et la collaboration entre les services ; avec les citoyens en intégrant leurs besoins, leurs usages et leurs aspirations ; et avec les communes voisines dans le cadre de l'intercommunalité.

cloisonnement
synergies

IX. ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE

Renforcer une approche multimodale de la mobilité ; améliorer et développer le réseau de mobilité douce – en termes de confort d'usage, d'accessibilité, de connectivité, de sécurité, de nature en ville, etc. – propre à encourager un report modal vers la marche, le vélo et les transports collectifs ; adapter en conséquence les routes et le stationnement, en priorité sur le DP communal ; encourager le Canton et les privés à agir dans ce sens ; requalifier les axes majeurs à fort caractère (auto-)routier en boulevards urbains.

dépendance
aux véhicules
individuels
motorisés
multimodalité
modes actifs ou
collectifs

X. STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE, LA CULTURE ET LES SPORTS

Piloter l'utilisation des zones industrielles et artisanales et améliorer leur accessibilité en transports publics et en mobilité douce pour stimuler l'économie locale ; encourager une mixité des rez-de-chaussée et une concentration des destinations (restaurants, magasins, médecins, crèches, etc.) dans les pôles de quartier afin de devenir la « ville des courtes distances » ; poursuivre la politique de développement des équipements publics afin d'accroître l'offre socio-culturelle par le biais de nouvelles infrastructures, notamment dans les projets d'importance ou les pôles de quartier ; encourager la pratique du sport par une offre adéquate en infrastructures sportives.

relocaliser
l'industrie en
périurbain
maintenir et
favoriser la
proximité et la
mixité des activités